

Le professeur Nkou Nvondo n'a visiblement pas fini de digérer l'interdiction de la tenue du deuxième congrès du parti Univers par le sous-préfet de Ngaoundéré 2.

L'homme politique et enseignant de droit qui annonçait en début de semaine vouloir trainer l'autorité administrative en justice semble définitivement mettre sa menace à exécution.

Le président du parti Univers vient de saisir le procureur général près de la cour d'appel de l'Adamaoua. Le professeur Nkou Nvondo demande l'application de la loi face à l'attitude « délictueuse » du sous-préfet.

Un tel comportement, rappelle-t-il, est constitutif de l'infraction de « refus de service dû », l'homme politique réclame la sanction prévue par l'article 148 du code pénal qui prévoit un emprisonnement de 03 mois à 03 ans à « infliger au fonctionnaire qui étant légalement requis pour accomplir un devoir de sa fonction s'en abstient ».

L'homme politique avait saisi quelques jours auparavant le juge administratif et réclamait dans la foulée un préjudice qui s'élevait à 350 millions de FCFA.

Pour rappel, la demande d'autorisation de réunion publique au cours de laquelle le parti Univers devait procéder à l'enregistrement des candidatures en vue des élections municipales, législatives et présidentielle prévues cette année avait été simplement refusée par le sous-préfet de Ngaoundéré 2.

L'autorité administrative évoquait alors la « précocité d'une telle démarche » et des « informations sécuritaires ».
